

1. Un siège d'auto sécuritaire

MODULE 8

Les bébés doivent voyager dans un siège pour bébé jusqu'à ce qu'ils pèsent 9 ou 10 kg (20 à 22 lb), soit jusqu'à l'âge d'un an environ. **Le siège du bébé doit toujours être tourné vers l'arrière et attaché solidement avec une ceinture de sécurité ou le système d'ancrage universel.**

L'endroit le plus sûr pour installer le siège est le milieu de la banquette arrière. S'il y a un accoudoir pliable au milieu du siège arrière, placer le siège d'auto du côté droit ou gauche de la banquette.

Tous les sièges d'auto vendus au Canada doivent répondre aux normes de Transports Canada. N'achetez pas un siège pour bébé qui n'a pas de livret d'instructions et de marque nationale de sécurité certifiant que le siège répond à ces normes.

Voici la marque nationale de sécurité.



Visitez ce lien pour plus d'information sur les sièges d'auto au Nouveau-Brunswick

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/securite_publique/conducteu...